

CHCS

Centre d'histoire et des sociétés contemporaines

ANR APPEL À PROJET GÉNÉRIQUE 2018

L'AAPG 2018 utilise un ensemble d'instruments qui permettent de financer soit des projets de recherche individuelle portés par des jeunes chercheuses ou des jeunes chercheurs (JCJC), soit des projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international (PRCI) et entre entités publiques et privées pouvant présenter une ouverture vers le monde de l'entreprise (PRCE).

[Présentation de l'AAP générique 2018]

L'ANR lance son appel à projets générique pour l'année 2018 (AAPG 2018). Il est ouvert à toutes les disciplines scientifiques et à tous types de recherche, depuis les projets les plus fondamentaux jusqu'aux recherches appliquées menées dans le cadre de partenariats avec des entreprises et notamment les PME et les TPE.

L'AAPG 2018 correspond à la principale composante "Recherche et innovation" du Plan d'action 2018 qui a été simplifié ; il est structuré en axes de recherche.

36 axes de recherche sont présentés dans le cadre des 9 défis de société
3 axes sont présentés en dehors du cadre des défis, en soutien à certaines disciplines fondamentales
8 axes de recherche sont interdisciplinaires, correspondant à des enjeux transverses situés à la croisée de plusieurs défis (Axes "interdéfis").

Chaque axe correspond à un comité d'évaluation scientifique (CES).

Pour une meilleure identification disciplinaire et transdisciplinaire, en adéquation avec les défis, le porteur de projet choisit son axe de recherche qui correspond à un comité d'évaluation scientifique (CES).

[Sélection en 2 étapes]

Le processus d'évaluation de l'AAPG se déroule en deux étapes :

La première étape consiste à soumettre en ligne une **pré-proposition de 4 pages** (bibliographie incluse).

La pré-proposition est évaluée par deux membres du CES. Réuni ensuite en plénière, le CES examine les projets et détermine collégalement les pré-propositions qui seront invitées à déposer une proposition détaillée en deuxième étape.

Les coordinateurs des pré-propositions retenues à l'issue de cette première étape sont invités à soumettre en ligne une proposition détaillée évaluée en deuxième étape.

Les **propositions détaillées, 20 pages** (comprenant bibliographie, diagramme de Gantt, implication des partenaires et descriptif du budget) sont évaluées par au moins deux experts extérieurs désignés par les membres du CES.

Une fois l'évaluation faite, un droit de réponse aux experts est proposé aux coordinateurs des projets. Le CES examine en plénière tous les projets sur la base de l'ensemble de ces éléments pour une évaluation finale et déterminer collégalement un classement des projets.

[Calendrier]

1ère étape

Ouverture du site de soumission : **26 septembre 2017**

Date limite de dépôt des **pré-propositions** PRC/PRCE/JCJC : **26 octobre 2017 à 13h**
(heure de Paris)

Résultats de la 1ère étape : mi-février 2018

2e étape

Ouverture du site de soumission des **propositions détaillées** PRC/PRCE/JCJC et PRCI
: **fin février 2018**

Date limite de dépôt des propositions détaillées : fin mars 2018

Publication des 1ers résultats pour les instruments PRC/PRCE/JCJC : juillet 2018
(Concernant les projets PRCI, la publication des résultats dépend du calendrier des négociations avec les agences de financement étrangères)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents clés:

Texte de l'AAPG en pdf

Plan d'action ANR 2018 en pdf

Plus d'informations sur le site de l'ANR

Contact laboratoires CHCSC et DYPAC

Aurélia Desplain

aurelia.desplain@uvsq.fr